



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (584) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE DOLLY, A LA SARL
« SONOTEK SARL », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-207
EN DATE DU 29 MAI 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de la SARL « SONOTEK SARL » représentée par son gérant, Monsieur Cyril RENARD, domiciliée à La Jarrie, 17380 PUY DU LAC, d'organiser des répétitions de Caryn Trinca, dans la salle Dolly, le 6 juin de 10 h à 12 h et de 13 h à 15 h, le 18 juin de 11 h à 13 h et le 20 juin 2019 de 13 h à 15 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec la SARL « SONOTEK SARL » représentée par son gérant, Monsieur Cyril RENARD, domiciliée à La Jarrie, 17380 PUY DU LAC, une convention de location de salle, pour un montant de 38 € TTC (trente-huit euros) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions de Caryn Trinca, dans la salle Dolly, le 6 juin de 10 h à 12 h et de 13h à 15 h, le 18 juin de 11 h à 13 h et le 20 juin 2019 de 13 h à 15 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET